



Communications municipales pour la s ance ordinaire du Conseil Communal du 28 octobre 2019

Sainte-Croix, le 21 octobre 2019 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES	2
2. NATURALISATION	2
3. EMPLOIS D'ETE	2
4. FEMA – FORMATION EN MECANIQUE D'ART	2
5. FORUM DE L'ECONOMIE DU NORD VAUDOIS.....	3
6. CAUTIONNEMENT DE LA SOCIETE DES TELESKIS SAISON 2018-2019	3
7. JOJ 2020 – RECEPTION DE LA FLAMME OLYMPIQUE	3
8. PLAQUETTE DE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX	3
9. CALENDRIER DES ELECTIONS COMMUNALES 2021	3
10. REVISION DU PLAN GENERAL D’AFFECTATION – SUBVENTION CANTONALE.....	3
11. COMMISSION CULTURELLE	3
12. PLAN DIRECTEUR REGIONAL POUR LE NORD VAUDOIS PDR LIGHT	4
13. LOGO SUR LES NOUVEAUX HABITS ET VEHICULES COMMUNAUX	4
14. REPONSE A LA PETITION DESTINEE A PRESERVER LA POPULATION DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX DES EFFETS NOCIFS DES ANTENNES 5G	4

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Johan Kohler, en qualité d'horticulteur-paysagiste, avec effet au 1^{er} octobre 2019;
- M. Jean-Luc Gonin, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 26 juin 2019 pour une durée de 6 mois, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des travaux;
- Mme Amanda Bugnon, en qualité d'employée de commerce pour un contrat de durée déterminée du 1^{er} au 13 septembre 2019;
- M. Nicola Apostoli, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 4 septembre 2019 pour une durée de 6 mois, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des bâtiments, conciergerie;
- Mme Deniz Ince, en qualité d'accompagnante de devoirs surveillés, avec effet au 1^{er} octobre 2019.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a préavisé favorablement à la réduction du taux d'activité de :

- M. John Lambert, à 70% dès le 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 10 mois.

La Municipalité félicite chaleureusement :

- Mme Amanda Bugnon pour l'obtention de son CFC d'employée de commerce;
- Mme Feride Kjerimi pour l'obtention de son CFC d'employée de commerce;
- M. Mathieu Monnier pour l'obtention de son CFC de forestier-bûcheron;
- M. Senal Yün pour l'obtention de son CFC d'agent d'exploitation.

Nous leur présentons tous nos meilleurs vœux pour leur avenir professionnel.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- Mme Dominique Schmid, accompagnante de devoirs surveillés, pour le 5 juillet 2019.

Nous tenons à la remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- une demande de naturalisation dont l'origine est allemande.

3. Emplois d'été

Durant la période du 24 juin au 23 août 2019, 23 jeunes âgés de 14 à 26 ans, domiciliés dans l'arrondissement scolaire, ont travaillé durant 2 semaines dans différents services communaux, comme la déchèterie, les travaux, les bâtiments ou la conciergerie, à la satisfaction de chacun.

4. FEMA – Formation en Mécanique d'Art

Fort du succès de sa 1^{ère} édition en 2018, les organisateurs, sous l'égide du CIMA, ont conforté leur vision d'avenir en renouvelant cette année encore leur objectif : le maintien et la transmission des traditions dans les métiers de la Mécanique d'Art. Cette 2^{ème} volée s'est déroulée du 8 juillet au 2 août 2019 et a accueilli 8 participants. Unique en son genre, cette formation est étroitement liée à la candidature des "Savoir-faire de mécanique horlogère et de mécanique d'art" à l'inscription au Patrimoine Culturel et Immatériel de l'UNESCO. Et c'est bien dans cet esprit qu'elle offre aux personnes de tous horizons l'occasion de s'initier à la conception et à la conservation des œuvres d'art mécaniques.

5. Forum de l'Economie du Nord vaudois

Mis sur pied par une association composée de représentants des milieux économiques et politiques de la région, le 1^{er} Forum de l'Economie du Nord vaudois FENV s'est tenu à Sainte-Croix, le mercredi 2 octobre 2019. Il a accueilli plus de 200 participants sur le thème "L'Agroalimentaire à l'heure du drone". Cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre des 50 ans de l'ADNV, a pour but de sensibiliser les représentants de l'économie, de la politique, et plus généralement la population à des problématiques d'actualité, et à leur impact sur la vie de la région. Cette manifestation est appelée à se dérouler chaque année sur un site différent. L'organisation de cet événement a été un succès et une belle visibilité pour notre Commune.

6. Cautionnement de la société des téléskis saison 2018-2019

Le Conseil communal, dans sa séance du 26 juin 2017, a accepté de participer sur 3 saisons au cautionnement de Chf 130'000.-- par saison en faveur de la société des téléskis. Ce cautionnement venait en complément d'un 1^{er} cautionnement du prêt LIM accordé par le Conseil communal (préavis 805 du 26 juin 2006).

Lors de la dernière saison 2018-2019, d'importants frais d'entretien ont pesé sur les finances de la société, ainsi que le manque d'enneigement durant la période de Noël/Nouvel An. Les comptes bouclés à fin août 2019 laisse apparaître, un déficit de Chf 127'225.21. Aussi, en consultation avec la Commune de Bullet, nous avons débloqué le montant du déficit en réglant le remboursement du prêt LIM de Chf 71'000.-- et le solde de Chf 56'225.21 à la société. La part de Bullet se monte à Chf 24'497.--. Le solde à notre charge de Chf 102'728.21 entrera dans les crédits complémentaires 2019 qui seront présentés au prochain Conseil communal.

7. JOJ 2020 – Réception de la flamme olympique

Dans le cadre des JOJ 2020, la station de Sainte-Croix/Les Rasses recevra la flamme olympique, le vendredi 8 novembre 2019. Une réception officielle et une conférence de presse auront lieu en présence de plusieurs personnalités politiques et sportives.

8. Plaquette de présentation de la Commune de Sainte-Croix

Dans le cadre de la stratégie externe de communication, une nouvelle plaquette de présentation de la Commune de Sainte-Croix a été réalisée, comprenant 4 fiches de présentations avec les thématiques : patrimoine & savoir-faire, culture & loisirs, économie & innovation et santé & bien-être qui vont alimenter la plaquette. Une dernière fiche est en cours de réalisation avec un synopsis. Les fiches pourront être complétées à souhait et d'autres documents pourront y être ajoutés selon les besoins.

9. Calendrier des élections communales 2021

Le Conseil d'Etat a arrêté les dates des élections communales générales du printemps 2021. Si vous prévoyez d'être candidat, vous pouvez d'ores et déjà agender les dates des différents scrutins. L'élection des Conseils communaux et le premier tour des Municipalités aura lieu le 7 mars 2021. Le second tour des Municipalités interviendra trois semaines plus tard, le 28 mars. L'élection des syndicats se fera le 25 avril pour le premier tour et le 16 mai pour le deuxième tour.

10. Révision du Plan général d'affectation – Subvention cantonale

Le préavis municipal n° 19-02 « Crédit cadre pour la mise à jour du Plan général d'affectation (PGA), cinquième étape, faisait référence à une demande de subvention cantonale qui était en cours d'établissement. Après finalisation et envoi de notre demande, le Service du développement territorial (SDT) nous a indiqué qu'une promesse d'octroi de CHF 52'757.00 nous était allouée. Une convention entre la Municipalité et le SDT a été signée afin de parapher ce soutien cantonal.

11. Commission culturelle

En date du 3 juillet 2019, la Municipalité a reçu une lettre de démission de l'ensemble des membres de la commission culturelle. La Municipalité tient à les remercier pour le temps investi au cours de ces dernières années.

Pour l'avenir, la Municipalité souhaite comparer ce qui existe dans d'autres communes sur le plan culturel, et déterminer la forme la plus adéquate pour notre commune.

12. Plan directeur régional pour le Nord Vaudois PDR Light

Après 5 ans de travaux, le Plan directeur régional du Nord vaudois est terminé et devra être soumis pour approbation aux Communes de l'ADNV. Un préavis sera présenté au Conseil communal du mois de mars 2020. Cette démarche permettra au Nord vaudois d'être doté du premier PDR compatible avec le Plan directeur cantonal et la Loi sur l'aménagement du territoire, depuis leur révision.

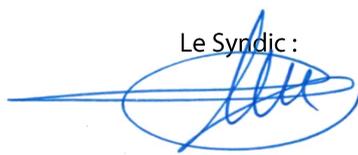
13. Logo sur les nouveaux habits et véhicules communaux

Pour faire suite aux différentes remarques et demandes de conseillers, les armoiries de Sainte-Croix apparaîtront avec le logo Ville de Sainte-Croix sur les nouveaux habits et véhicules communaux.

14. Réponse à la pétition destinée à préserver la population de la Commune de Sainte-Croix des effets nocifs des antennes 5G

La Municipalité a reçu de la part du Conseil communal une pétition pour traitement lors du Conseil communal du 24 juin 2019. La réponse est annexée aux communications.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : 
C. ROTEN

 Le Secrétaire : 
S. CHAMPOD

Annexe :

Réponse à la pétition antennes 5 G

Distribution :

Membres du Conseil communal
Municipalité
Chefs de Service et personnel communal



Réponse de la Municipalité à la pétition destinée à préserver la population de la Commune de Sainte-Croix des effets nocifs des antennes 5G

Sainte-Croix, le 17 septembre 2019

Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La pétition émanant d'un groupe de citoyen(ne)s de la Commune de Sainte-Croix, contenant plus de 1150 signatures, est parvenue au bureau du Conseil communal le 20 mai 2019.

Le texte de cette pétition est le suivant :

"La non-dangerosité des ondes émises par les installations de téléphonie mobile 5G, notamment cumulées avec les très nombreuses autres sources d'émissions de ce type (antennes téléphoniques d'autres générations, etc.), n'a pour l'heure pas pu être prouvée, de très nombreux scientifiques dans le monde entier s'inquiètent des dangers possibles de ces ondes sur la population et le monde vivant en général. Une étude mandatée par l'Office fédéral de l'environnement est actuellement en cours. De plus les antennes ont un impact non négligeable sur le paysage.

Le principe de précaution ancré dans notre législation fédérale doit donc s'appliquer en la matière, et tant que les résultats de cette étude n'auront pas été publiés, il est essentiel de garantir la sécurité et la santé de la population de la commune et du monde vivant en général en renonçant à l'installation de toute infrastructure de ce type pour l'heure.

Un groupe de citoyen-ne-s de la commune de Sainte-Croix"

En conséquence, les soussigné(e)s demandent aux autorités de Sainte-Croix de s'opposer à l'installation d'antennes de téléphonie mobile 5G sur le territoire communal, aussi longtemps que la non-dangerosité des ondes émises n'aura pas été démontrée, ceci afin de préserver la santé de la population et du monde vivant.

Dans sa séance du 24 juin 2019, le Conseil communal a décidé, dans une large majorité, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour traitement.

Réponse de la Municipalité

Qu'est-ce que la 5G

La 5G est la dernière génération de technologie pour la téléphonie mobile, en cours de standardisation. Les fonctionnalités promises par la 5G sont :

- Des débits de données plus élevés, permettant des téléchargements de données encore plus rapides ;
- Une meilleure résilience et des délais de réponses, ou latences, de quelques millisecondes ;
- Un catalyseur important pour des applications nécessitant des actions sans délai, comme par exemple la gestion de véhicules autonomes sans conducteur, la chirurgie à distance, les jeux interactifs, etc. ;
- L'optimisation de la couverture réseau permettant des économies d'énergie lors de la connexion aux objets connectés ;
- La capacité de connecter davantage d'objets.

Certains fournisseurs de services et de produits des technologies de communication et d'information prévoient que cette technologie va multiplier le trafic actuel, avec un impact économique et écologique sur la gestion et le stockage des données.

Fréquences d'émission

Les fréquences qui ont été attribuées pour la 5G en Suisse ne vont pas au-delà des 3,8 GHz. Donc, aucune longueur d'ondes millimétriques ne sera utilisée pour la 5G. Les ondes millimétriques correspondent à des fréquences supérieures à 30 GHz.

Pour information, les bornes Wi-Fi utilisent les fréquences de 2,4 GHz et de 5 GHz. Les ondes électromagnétiques vont des très basses fréquences aux rayonnements cosmiques. La téléphonie mobile se situe dans la catégorie des micro-ondes.

Quel est l'impact des ondes électromagnétiques d'une antenne 5G sur la santé ?

Le positionnement de l'OMS (Organisation Mondiale de la santé)

L'énergie des ondes électromagnétiques radiofréquences (1 MHz (0,001 GHz) à 10 GHz) est absorbée à l'intérieur des tissus humains et provoque un échauffement. Cet échauffement doit atteindre une valeur seuil pour avoir des effets sur la santé. En effet jusqu'à ce seuil, le corps humain est capable de réguler sa température. On définit le « taux d'absorption spécifique » (SAR : Specific Absorption Rate) d'une masse donnée de tissus, mesuré en Watts par kilogramme en W/kg. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ce taux doit atteindre au moins 4 W/kg pour avoir des effets nocifs sur la santé.

En dessous de ce seuil, les chercheurs n'ont trouvé à l'heure actuelle aucune preuve convaincante de la nocivité des ondes concernées. Le statut est le même concernant les études sur les effets athermiques (sans échauffement). Malgré de multiples études, les résultats ne concluent pas, si bien que les données relatives à d'éventuels effets nocifs soulèvent beaucoup de controverses.

Étant donné le manque de résultats définitifs des études sur les conséquences d'une exposition à long terme, l'OMS classe le rayonnement des ondes radioélectriques comme possiblement cancérigène pour l'homme, tout en reconnaissant que jusqu'ici, la preuve d'un tel potentiel n'a pas pu être apportée au-dessous des seuils précités, malgré de très nombreuses études menées depuis plus d'un quart de siècle sur une population exposée dépassant le milliard d'êtres humains.

Le positionnement de l'OFEV (Organisation fédéral de l'environnement)

Depuis 2014, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a organisé une veille des études sur l'impact des ondes sur la santé, ce qui doit lui permettre de réagir au plus vite en cas de découverte dans ce domaine. Le même office a promis une étude spécifique concernant la 5G pour fin 2019.

Le positionnement du Canton de Vaud

Le Grand Conseil vaudois a adopté une résolution visant à attendre la publication des résultats du groupe de travail de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) traitant de l'impact de la 5G avant de délivrer les prochains permis de construire pour les antennes sur le territoire. Les résultats sont attendus pour l'été 2019.

Décision de la Municipalité de Sainte-Croix

Pour rappel, la Municipalité a communiqué sa position par le biais des communications municipales du Conseil communal du 24 juin 2019, en réponses aux questions posées par M. Yvan Pahud. Voici un rappel du texte :

1. La pose d'antenne 5G est-elle prévue sur le territoire communal ou à proximité ?

Réponse :

La Municipalité n'a pas eu de demande liée au déploiement d'antennes pour le réseau 5G sur notre commune et elle n'a pas été sollicitée par un opérateur jusqu'à ce jour.

2. La Municipalité a-t-elle accordé des autorisations nécessaires à la pose d'antenne 5G ?

Réponse :

Non

3. Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de la pose d'antenne 5G sur le territoire communal ?

Réponse :

La Municipalité rappelle que la Confédération est responsable des questions relatives au rayonnement des antennes de téléphonie mobile et aux effets sur la santé (OFEV). La Confédération est également responsable du contrôle du droit des télécommunications et octroie les autorisations correspondantes (OFCOM).

La Municipalité ne peut pas s'opposer à une demande de parution d'une mise à l'enquête. Elle peut refuser la délivrance du permis de construire pour des motifs valables.

En cas de demande, la Municipalité va refuser de délivrer le permis de construire et appliquer un moratoire jusqu'à la prise de position de l'Office fédéral de l'environnement. Elle applique ainsi la résolution votée par le Conseil communal lors de la séance du 25 mars 2019.

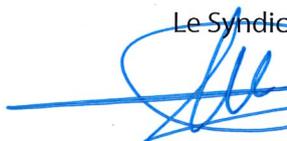
A ce jour, la Municipalité n'a toujours pas reçu de demande et confirme son engagement d'appliquer un moratoire jusqu'à la prise de position de l'Office fédéral de l'environnement.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre note de la réponse de la Municipalité à la pétition destinée à préserver la population de la Commune de Sainte-Croix des effets nocifs des antennes 5G.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : Cédric Roten